

LEGENDE :

Organisation / fonctionnement urbain :

-  Développement urbain
-  Continuité urbaine à assurer sans liaison carrossable
-  Fonctionnement urbain propre au secteur

Hierarchisation des voies :

-  Voie primaire
-  Voie secondaire
-  Réseau tertiaire
-  Desserte interne
-  Liaison cycle/piéton à assurer
-  Carrefour à aménager
-  Carrefour à sécuriser
-  Accès unique à créer
-  Accès à préserver

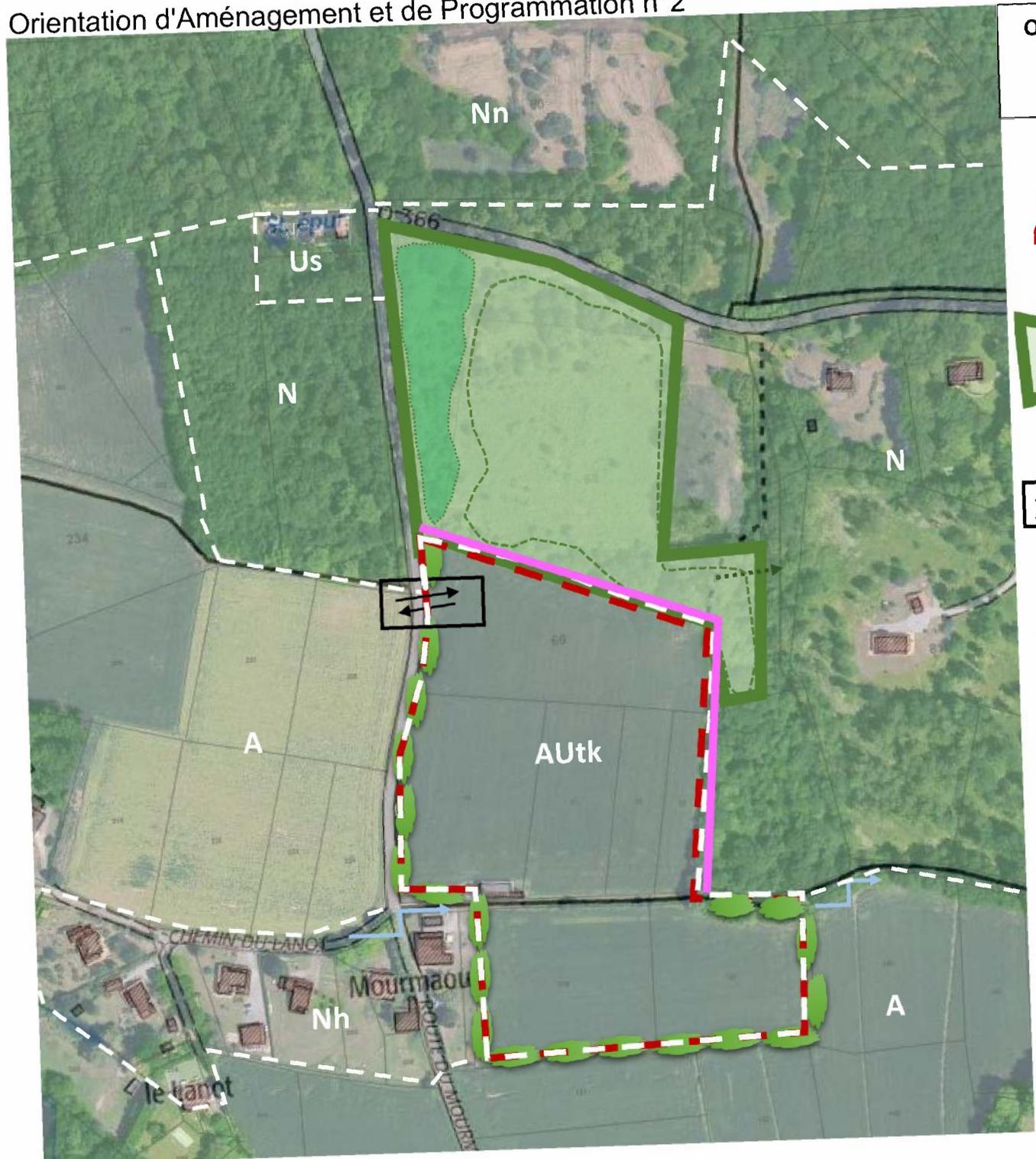
Éléments paysagers :

-  Platanes à conserver
-  Espace tampon existant à maintenir (accompagnement cheminement doux)
-  Plantations à réaliser

Vu pour être annexé à la délibération n°20190627D05A en date du 27 juin 2019

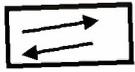
Le Président
 Mairie Adour Cote Sud
 40230

Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2



Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone de loisirs du « Mourmaou »

LEGENDE

-  Zone PRL (Parc Résidentiel de Loisirs)
-  Zone naturelle à préserver
-  Accès sécurisé à aménager avec stockage des véhicules sur 20 m minimum
-  Continuité du cheminement à assurer (possibilité de modification de l'assiette du chemin rural selon la réglementation en vigueur)
-  Ecran végétalisé à maintenir ou à constituer
-  Fossé à préserver
-  Zone humide
-  Espaces boisés
-  Zone de contact aléa feu de forêt